



PROJET DE PROCES-VERBAL

GRUPE DE TRAVAIL 3 (MANCHE)

Réunion virtuelle | 2 juillet 2021

1. Accueil et présentations

Le Président (Pascal Coquet) a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion. Les excuses de Caroline Gamblin (CNPMEM) et de Llibory Martinez (IFSUA) ont été reçues avant la réunion. L'ordre du jour a été approuvé tel que rédigé.

Points d'action issus de la dernière réunion (10 et 25 mars 2021) :

1	Le Secrétariat préparera un projet de réponse concernant la RC sur les coquilles Saint-Jacques, en regroupant les commentaires formulés pendant la réunion, à présenter au ComEx par procédure écrite une fois que les membres du GT l'auront examiné.
	Avis sur la Recommandation Commune des EM sur les coquilles Saint-Jacques présenté le 15 avril.
2	Caroline Gamblin transmettra le projet de plan de gestion de la pêche à la mouche dans la Manche. Les membres seront invités à y apporter leur contribution en vue de la préparation d'un avis.
	Transmis le 18 mars. Nouvelle discussion au point 6 de l'ordre du jour.
3	Envoyer une question à la COM demandant de clarifier la mise en œuvre des plafonds de capacité et des autorisations de pêche en Manche (Art 12 Reg (EU) 2018/973).
	Question à la COM envoyée le 12 avril et réponse reçue le 13 mai : La Commission ne dispose pas d'informations détaillées pour répondre à notre question et a suggéré d'inviter les EM à partager leurs méthodologies pour l'intégration des navires dans les plafonds de capacité visés à l'article 12(2) du plan pluriannuel pour la mer du Nord. Les EM ont convenu qu'il serait intéressant d'impliquer également le groupe de Scheveningen dans cette tâche et proposent que le CC EOS prenne contact avec le CC pour la mer du Nord en vue de prolonger la discussion. L'idée des EM serait de préparer un document dans lequel chaque EM expliquerait quelles règles sont applicables dans son domaine de compétence afin d'avoir une discussion commune sur le sujet.
4	Le Secrétariat prendra contact avec le Président du GT3 pour organiser une deuxième réunion du GT3 dans le but d'aborder les points de l'ordre du jour qui n'ont pas pu être traités le 10 mars par manque de temps (bar, bulot, amélioration du fonctionnement du CC).
	Deuxième réunion organisée le 25 mars.
5	Le Secrétariat organisera une réunion avec la COM au sujet du RAB une fois que les négociations avec le Royaume-Uni seront terminées.
	Toujours en cours, discussion au point 3
6	Le Secrétariat organisera la première réunion du Groupe de Discussion sur le Bulot (dates possibles : 14 et 15 avril) et y conviera des observateurs du Royaume-Uni.
	Le Groupe de Discussion a été créé et a tenu sa dernière réunion le 23 juin, discussion au point 4,



2. Avis du CIEM pour la Manche

- **Présentation par Ghislain Chouinard (Vice-Président du CIEM ACOM)**

Ghislain Chouinard a présenté l'avis du CIEM pour 2022. Les fiches d'avis complètes sont disponibles pour les différents stocks. Les répercussions du COVID 19 sont mentionnées dans la section "Qualité de l'évaluation". Dans le cas des stocks gérés par l'UE et le Royaume-Uni, l'élaboration de l'avis s'est basée sur le RMD ou sur l'approche de précaution, mais l'option du plan pluriannuel de l'UE a également été mentionnée dans le tableau des scénarios de capture, le cas échéant.

Avis à publier à l'automne : raie bouclée, raie lisse et raie douce en Manche orientale.

Barbue en mer du Nord, Skagerrak et Kattegat, Manche (4, 3.a, 7.de) - PA : Capture \leq 1 878 t

Les captures sont en moyenne d'environ 2400 t sur les 5 dernières années. L'indice de biomasse (indice commercial du chalut à perche néerlandais) a progressivement diminué au cours des dernières années mais reste élevé.

Cabillaud de la sous-zone 4 et des divisions 7.d et subdivision 20 - RMD : Captures \leq 14 276 t

Un benchmark a été établi en 2021 et a conduit à un ajustement de l'évaluation pour tenir compte de la migration vers la zone de l'ouest de l'Écosse. Le stock de frai a diminué depuis 2015 et se situe désormais en dessous de la B_{lim} . La contrainte de pêche est supérieure au F_{RMD} en 2020. Le recrutement reste faible. Les relevés indiquent que l'abondance a diminué pour atteindre son niveau le plus bas dans les zones méridionales, y compris dans la zone 7.d.

Limande-sole en mer du Nord, Skagerrak et Kattegat, Manche (4, 3.a, 7.d) - PA : Captures \leq 3081 t

Les débarquements sont inférieurs à ceux de la fin des années 1980. La biomasse a augmenté à la fin des années 2000 mais a diminué ces dernières années. La mortalité par pêche a fluctué sans suivre de tendance et le recrutement a été plus élevé en 2020.

Plie en Manche orientale (7.d) - RMD : captures \leq 6 365 t

Une partie des captures de plie dans la division 7.d provient des stocks de la Manche occidentale et de la mer du Nord. Le stock reproducteur a augmenté au cours de la période 2008-2015 mais a diminué depuis 2017, restant bien au-dessus du seuil RMD $B_{trigger}$. La mortalité par pêche a augmenté mais reste inférieure au F_{RMD} en 2020. Le recrutement a été élevé en 2019. Cette espèce est capturée dans une pêche mixte avec la sole, ce qui entraîne des rejets élevés de plie.

Plie dans la Manche occidentale (7.e) - PA : Capture \leq 1 742 t

Les rejets ne sont pas inclus dans l'évaluation mais sont pris en compte dans l'élaboration des avis. Le stock reproducteur a augmenté depuis 2008 et se situe maintenant à un niveau élevé, cependant un déclin a été observé ces dernières années. La mortalité a considérablement diminué après 2007, mais elle a augmenté à nouveau depuis 2015 et est actuellement supérieure au F_{RMD} . Le recrutement a fluctué sans suivre de tendance, avec une estimation plus élevée en 2020.



Bar dans les divisions 4.b-c, 7.a et 7.d-h - RMD : captures \leq 2 216 t.

Le stock reproducteur a été supérieur au B_{lim} en 2020 et 2021. La contrainte de pêche est inférieure au F_{RMD} mais le recrutement reste faible sauf en 2013-2014 et 2016. Les captures en 2020 sont de 1 814 t, dont 1042 t de pêche commerciale, 325 t de rejets et 447 t de pêche récréative.

Sole de la Manche orientale (7.d) - RMD : captures \leq 2 380 t.

Le stock a fait l'objet d'une évaluation comparative en 2021 et est devenu un stock de catégorie 1, avec de nouveaux points de référence. Le stock reproducteur est inférieur au seuil RMD $B_{trigger}$ depuis 2014. La contrainte de pêche est en baisse mais bien au-dessus du F_{RMD} . Les estimations du recrutement en 2019 sont parmi les plus élevées de la série chronologique.

Sole dans la Manche occidentale (7.e) - RMD : captures \leq 1 810 t.

Tendances similaires à celles de l'évaluation précédente, mais réduction de la perception. La biomasse du stock reproducteur est supérieure au seuil RMD $B_{trigger}$ depuis 2009. La mortalité par pêche est inférieure au F_{RMD} depuis 2009. Le recrutement a été variable mais bien supérieur au recrutement moyen en 2018-2020.

Sprat dans les subdivisions 7.d-e - RMD : Capture \leq 2 897 t

Un inter benchmark a eu lieu en 2021. Un taux de capture constant était utilisé pour fournir un avis. La biomasse a été relativement stable ces dernières années.

Merlan de la mer du Nord et de la Manche orientale (4 et 7.d) - RMD : captures \leq 88 426 t

Un inter benchmark a eu lieu en 2021, ce qui a conduit à de nouvelles estimations de la mortalité naturelle et à une révision importante du RMD, passant de 0,172 à 0,371. Environ 20 % des captures sont réalisées dans la zone de la Manche orientale. Le stock reproducteur est supérieur au RMD et la contrainte de pêche est inférieure au F_{RMD} . Le recrutement est variable, supérieur à la moyenne ces deux dernières années.

Rouget-barbet de roche en mer du Nord, Manche orientale, Skagerrak et Kattegat (4, 7.d, 3.a) - PA : Capture \leq 1 950 t (pour 2022 et 2023).

L'indice de l'enquête sur les poissons de fond dans la Manche est incomplet en raison du COVID-19. L'évaluation a été déclassée en débarquements uniquement. Un tampon de précaution a été appliqué aux captures moyennes. Sur les 3503 t de captures en 2020, 2103 t ont été réalisées en Manche orientale. La contrainte de pêche est supérieure au F_{RMD} selon l'indicateur de longueur.

- **Questions et réponses**

David Vertegaal : Je pense qu'il y a d'autres espèces importantes pour la Manche qui n'ont pas été prises en compte, à savoir le calamar et le grondin. Le CIEM les surveille-t-il et à quelle fréquence ?



Ghislain : Nous prenons en compte le grondin, mais pas le calamar car nous n'avons pas reçu de demande d'avis concernant ce stock. Pour le grondin, il y a eu un benchmark cette année et normalement le stock est benchmarké tous les deux ans.

David Curtis : Concernant le bar, dans le scénario recommandé, la biomasse reproductrice diminue de 1,8 % l'année à venir. Cependant, il est recommandé de pêcher à un niveau permettant de faire baisser le stock lorsqu'il est en dessous de B_{trigger} , pouvez-vous expliquer cela ? Quel est le délai pour revenir à B_{trigger} ? Pour certaines des évaluations, vous aviez des probabilités d'aller vers B_{lim} : cela existe-t-il aussi pour le bar ? Pouvez-vous expliquer pourquoi la recommandation est au même niveau que le scénario supérieur du plan pluriannuel ? Enfin, savez-vous ce qu'est B_0 ?

Ghislain : Concernant la règle en matière d'avis, c'est la règle standard du CIEM. Une fois que vous êtes au-dessus de B_{lim} , il y a une règle claire sur ce que devrait être F , mais il n'y a pas d'obligation d'augmentation. Dans les cas où nous sommes autour de B_{lim} , nous indiquons que la biomasse change, de sorte qu'elle puisse être prise en compte lors de la fixation des TAC. En ce qui concerne la probabilité, la question se pose pour un certain nombre de stocks, selon la manière dont les projections sont réalisées. S'il s'agit de projections stochastiques, il serait possible de faire apparaître ces probabilités. Nous avons décidé de le faire pour le cabillaud de la mer du Nord, parce que le stock était bien en dessous de B_{lim} , mais il était prévu qu'il dépasse B_{lim} , même en tenant compte des captures. En ce qui concerne le F_{RMD} , nous disposons d'une fourchette, mais pour un certain nombre de stocks, le F_{RMD} supérieur est égal au F_{RMD} . Cela s'explique par le fait que, lorsqu'on examine le T de précaution, s'il y a moins de 5 % de probabilité de tomber en dessous de B_{lim} , on finit par plafonner le F_{RMD} . Le F_{RMD} devient la limite de la précaution et il est exclu d'aller au-delà.

Olivier Lepretre : Je pense que vous devriez écouter davantage les pêcheurs. Concernant la raie brunette ou le bar, nous avons beaucoup de rejets qui doivent être jetés. Je ne mets pas en cause le fonctionnement du CIEM, mais il faudra tenir compte de ce qui se passe réellement en mer. Si nous n'augmentons pas les TAC pour les raies et les bars, nous continuerons à les rejeter. Nous devons travailler ensemble et modifier ensemble les calculs pour qu'ils soient plus précis et reflètent la situation réelle en mer.

Ghislain : Nous faisons nos estimations à partir des meilleures estimations que nous pouvons recueillir. Par exemple, pour le bar l'année dernière, nous avons estimé 325 t de rejets. Pour la raie brunette, nous constatons une plus grande abondance, la question de la survie a été examinée et il va y avoir un benchmark en 2022 qui, nous l'espérons, améliorera l'évaluation.

Delphine Roncin : Pour revenir à l'avis sur le merlan en 7d, j'ai été étonnée par les chiffres. L'année dernière, on nous disait que le stock était surexploité, alors qu'aujourd'hui on nous dit que l'état du stock est bon et que l'avis a augmenté de plus de 230%. Je comprends que nous disposions du benchmark, mais pourquoi la différence est-elle si énorme ? Dire aux professionnels qu'une telle augmentation est possible est assez déroutant.

Ghislain : Certainement, si vous comparez cela à l'année dernière, c'est très différent. Lorsque nous effectuons les évaluations, nous tenons compte des meilleures nouvelles informations dont nous disposons. Dans ce cas, nous disposons de nouvelles estimations de la mortalité naturelle qui ont été



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

examinées dans un benchmark en 2021. Les points de référence ont été révisés et la perception du stock a changé.

Franck Le Barzic : En 2020 et en raison de la pandémie, certains navires ont dû cesser leur activité, cela a-t-il été pris en compte ? Concernant la pêche récréative pour le bar, vous basez vos hypothèses sur des données qui remontent à 12 ans en arrière. Le nombre de navires de pêche récréative a augmenté, n'avez-vous pas des chiffres plus récents ?

Ghislain : Pour le bar, en effet les estimations ont été faites d'après une enquête datant de 2012. Il serait en effet préférable qu'une telle augmentation de l'effort ait eu lieu, mais il nous faudrait des estimations annuelles et nous ne les avons pas. C'est la meilleure estimation que nous puissions faire. En ce qui concerne les pêches de 2020, cela serait pris en compte dans l'évaluation. Nous ne partons pas du principe que le même niveau de captures a été effectué en 2020 que les années précédentes. Le modèle tient compte des niveaux réels de pêche. Nous avons rencontré quelques problèmes dans l'évaluation lorsque l'activité de pêche a eu lieu mais que nous n'avons pas pu effectuer autant d'échantillonnage que les années précédentes. Nous savons combien de poissons ont été capturés, mais nous ne connaissons pas leur taille. Ainsi, les estimations de la taille moyenne ne sont peut-être pas aussi fortes qu'elles l'étaient auparavant. En conclusion, la collecte de données a été d'une certaine manière affectée par le COVID, principalement en ce qui concerne l'échantillonnage des rejets et des prises du marché.

Mathieu Vimard : Nous comprenons bien sûr que vous devez travailler avec les meilleures données disponibles, mais je ne pense pas que vous preniez vraiment en compte certaines situations urgentes. En ce qui concerne la raie brune, j'apprécie le fait qu'une référence soit prévue, mais pour l'instant vous ne tenez pas vraiment compte du taux de survie. Je considère comme positif le fait que vous comptez travailler sur ce point et sur les points de référence, dont nous savons depuis des années qu'ils sont très mauvais. Quoi qu'il en soit, nous devons attendre potentiellement une année de plus pour avoir une évaluation réaliste du stock, bien que nous disposions de tous les éléments nécessaires. L'approche de précaution semble fonctionner dans une seule direction. Même si vous êtes convaincus que l'état du stock s'améliore, même si le modèle n'a pas été adapté, vous continuez à appliquer ce même modèle. Les principes de précaution sont difficiles à accepter, mais ce serait plus facile s'ils étaient correctement justifiés. Si nous avons des preuves attestant de la bonne condition d'un stock, il serait logique d'augmenter le quota, ce qui enverrait un signal aux pêcheurs. En ce qui concerne le bar, les avis se sont finalement améliorés. Il y a peut-être encore des problèmes avec les rejets et là encore, je pense que cet avis ne reflète pas la réalité. Ghislain, quelle est votre opinion sur l'outil de répartition des captures de bar développé par le CIEM à la demande de la Commission ? Nous savons que le comité scientifique a analysé cet outil et a conclu qu'il n'était pas adapté, et pourtant il est utilisé depuis deux ans maintenant. Enfin, en ce qui concerne la sole, dans la zone 7.d, le benchmark donne une vision plus pessimiste du stock. Les conclusions des enquêtes du projet SMAC ont-elles été prises en compte ? J'ai des navires qui travaillent dans la partie sud-ouest de la zone 7.d, où nous avons constaté un recrutement. De plus, les captures ont été très bonnes ces deux dernières années. Malgré cela, je constate une diminution de l'avis.

Ghislain : Nous sommes conscients de l'outil sur le bar et des commentaires faits par ce CC. Il y a eu un appel de données cette année sur le nombre de navires pour améliorer l'outil. En ce qui concerne



la sole, plusieurs enquêtes ont été prises en compte dans le modèle. Le changement dans l'avis est largement dû à la méthode d'analyse utilisée. Nous obtenons maintenant des abondances absolues, alors que par le passé nous obtenions des abondances relatives. Il y a effectivement un bon recrutement pour la sole comme vous l'indiquez.

3. Mise à jour sur la gestion du bar

Mathieu Vimard : J'ai une question pour la Commission. Pour ce qui est des captures de bar, nous avons toujours été très prudents, mais nous sommes conscients que le Royaume-Uni autorise un niveau de captures beaucoup plus élevé que celui que nous avons obtenu ces dernières années. Quel est votre point de vue à ce sujet ?

Erik Lindebo : Suite aux consultations avec le Royaume-Uni, nous avons apporté quelques modifications aux possibilités de pêche du bar pour les navires de l'UE et du Royaume-Uni. Cela va vraisemblablement entraîner une légère augmentation des possibilités de pêche pour 2021, mais cela concerne les navires de l'UE et du Royaume-Uni. Avec cette dérogation supplémentaire approuvée dans le règlement, nous avons également convenu que nous serions revenus vers le CIEM pour veiller à développer et améliorer l'outil dans le contexte du Comité Spécialisé de la Pêche. Je reconnais que la question des rejets doit être abordée et je pense que le travail du Groupe de Discussion de ce CC est vital. La Commission serait très intéressée par la poursuite de la coopération avec vous sur ce point.

ACTION : Le Groupe de Discussion sur le bar devrait être ré-établi. Le Secrétariat contactera l'ancien Président et les anciens membres pour organiser la première réunion et préparer les Termes de Référence.

David Vertegaal : L'année dernière, nous avons essayé de voir comment nous pourrions transformer les rejets en débarquements. Nous constatons maintenant que pour le deuxième semestre de 2021, les allocations réelles pour les pêches démersales pour la capture du bar ont augmenté de près de 50 %. Nous espérons que cela permettra de réduire les rejets et d'augmenter les débarquements. Cependant, nous avons constaté une augmentation significative de l'activité de la pêche à la mouche dans la Manche, ce qui est également inquiétant pour le bar. Nous avons vraiment besoin que le CIEM vérifie la qualité des chiffres de rejets pour le bar. Est-ce que quelqu'un a demandé au CIEM de se pencher davantage sur ce sujet, de valider les chiffres de rejets disponibles, ou que davantage de contrôles en mer soient entrepris en ce moment pour produire de meilleures données ?

Ghislain Chouinard : Je ne suis pas au courant de cette demande. Évidemment, le travail se fait dans les EM en termes de contrôle. Je vais prendre note de ce commentaire et informer les personnes qui travaillent sur cette évaluation de ces préoccupations et peut-être qu'ils ont des informations sur ce qui est fait en termes de surveillance.



4. Mise à jour sur le GD Bulot par le Président Dimitri Rogoff

Dimitri Rogoff : Le Groupe de Discussion a été mis en place en mars dernier et se concentre sur les divisions 7.de. En Manche occidentale, la pêche au bulot est bien encadrée, mais dans la partie orientale de la Manche, cette activité est plus récente. Elle a débuté en baie de Seine et s'est étendue au détroit de Calais. Au sein du GD, nous avons élaboré un questionnaire pour mieux connaître les caractéristiques des activités de pêche dans les différentes zones. Nous travaillons également en coopération avec plusieurs experts. Par exemple, lors de notre dernière réunion, Laurence Mace du SMEL nous a présenté les données scientifiques les plus récentes sur les espèces et la pêche. Nous avons souligné que la gestion des ressources est essentielle, et ce dans une approche socio-économique. En Manche orientale, les navires sont plus grands car les pêcheurs ciblant la sole se sont récemment convertis au bulot. Nous avons également noté que, dans les zones au sud, le bulot est très affecté par le changement climatique et il est très important de prendre en compte ce facteur. Les prochaines étapes prévoient de nouvelles réunions avec des experts, notamment Normandie Fraîcheur Mer sur l'écocert MSC. Nous nous concentrerons également sur les résultats du questionnaire. Nous sommes par ailleurs conscients qu'un nombre croissant de pêcheurs britanniques pratiquent la pêche au bulot dans la Manche orientale, et nous avons donc également besoin de leurs commentaires quant à leurs activités de pêche. Nous élaborerons ensuite une proposition de gestion, en tenant compte de la coexistence avec les autres métiers, des fermetures potentielles, de la taille des navires et de l'effort de pêche.

5. Mise à jour sur la coquille Saint-Jacques par le groupe des EM de l'EOS et la DG MARE

Pauline Joyeux : Tout d'abord, nous tenons à remercier le CC pour la qualité des avis fournis sur la Recommandation Commune. Le CSTEP vient de publier son rapport, mais je n'ai malheureusement pas pu le lire avant cette réunion. Cependant, le retour que nous avons reçu était plutôt positif. La COM nous a également fait part de son intention de partager la RC avec le Royaume-Uni au sein du Comité Spécialisé de la Pêche dans le cadre des discussions sur les espèces hors quota. Nous avons également demandé des informations concernant la transposition de cette RC en Acte Délégué, mais je suppose qu'Erik va nous expliquer cela lui-même.

Erik Lindebo : Nous avons également compris que l'évaluation du CSTEP était positive et nous prenons donc les mesures naturelles pour préparer l'Acte Délégué. L'examen par le Parlement aura probablement lieu à l'automne, en vue de l'adoption de l'acte pour 2022. Comme l'a évoqué Pauline, il y a le Comité Spécialisé de la Pêche dans lequel nous devons échanger avec le Royaume-Uni sur les stocks en commun, y compris la coquille Saint-Jacques. Nous avons ici un engagement à développer des stratégies pluriannuelles concernant les espèces hors quota en général, ce qui pourrait inclure la coquille Saint-Jacques, notamment pour des raisons de conservation. Tout travail à cet égard ne commencera certainement pas avant le mois de septembre. Comme vous pouvez l'imaginer, de nombreuses informations devront être intégrées dans ce processus : données scientifiques, données socio-économiques, informations sur les captures, impact du régime d'effort des eaux occidentales, avis de vous-même et du groupe des EM. Nous espérons une coopération continue avec vous sur ce sujet dans les années à venir.



Mathieu Vimard : Avez-vous une idée du calendrier ? Pensez-vous qu'il soit possible de faire adopter l'AD d'ici la fin de l'année ? De plus, cette RC telle qu'elle a été soumise n'inclut pas des éléments techniques importants dont nous avons discuté précédemment au sein du CC, par exemple une longueur maximale des navires. Pensez-vous qu'il est encore temps de modifier la RC et d'ajouter certaines mesures techniques ? Si ce n'est pas le cas, quand pouvons-nous le faire dans un délai raisonnable ?

Erik Lindebo : Modifier la RC à ce stade retarderait probablement l'AD, car la RC a déjà été analysée par le CSTEP. Nous sommes conscients que la coquille Saint-Jacques est un sujet très sensible et qu'elle suscite d'importants intérêts socio-économiques, c'est pourquoi nous allons mener une réflexion en interne avant les vacances d'été sur la manière dont l'Acte Délégué interagira avec tout travail au sein du Comité Spécialisé de la Pêche. Je pense que le travail au sein du Comité Spécialisé de la Pêche avec le Royaume-Uni va prendre beaucoup de temps, nous allons certainement faire adopter l'AD avant de parvenir à un accord avec le Royaume-Uni.

Dominic Rihan : L'avis du CSTEP est globalement positif, car la RC concerne tous les navires de la zone. Cependant, le CSTEP a également noté que des mesures techniques supplémentaires, auxquelles Mathieu a fait allusion, contribueraient à renforcer la clôture effective. Du point de vue du CSTEP, toute mesure supplémentaire serait positive dans ce sens.

6. Pêche à la senne danoise dans la Manche orientale

Président : L'accord est en stand-by puisque, suite aux discussions sur la dernière version en avril dernier, les organisations françaises ont décidé de ne pas le signer, estimant que les mesures proposées n'étaient pas assez ambitieuses. Une mesure qui pourrait être approuvée au niveau du CC dans ce GT consisterait à adresser une demande à la Commission pour un avis du CIEM sur les pêches à la mouche en Manche, y compris sur l'évolution de l'utilisation des engins (sur les 10 dernières années, la composition des captures, l'effort, etc.), une comparaison des LPUE/CPUE avec le chalut démersal, et une révision du statut des principales espèces hors quota.

Geert Meun : Le secteur de la pêche néerlandais est assez déçu à ce stade. Cela fait plus d'un an que nous parlons de cet accord. Nous étions parvenus à un accord en mars et, bien sûr, il s'agissait d'un premier pas, incluant par exemple un maillage minimal et des restrictions sur les jours passés en mer. Notre intention était, et est toujours, de faire signer cet accord par le secteur concerné des quatre États membres afin de commencer à organiser la gestion de la pêche. Pour nous, il n'est pas nécessaire de s'en tenir à la Manche orientale, nous pouvons également étendre ce plan de gestion à la Manche occidentale et au sud de la mer du Nord. Nous retardons maintenant la mise en œuvre de l'accord et nous ne sommes pas d'accord avec cette façon de procéder. Nous serions toujours disposés à signer le gentlemen's agreement et à commencer à assurer la gestion de la pêche à la mouche.

Dimitri : Je suis également déçu qu'il n'y ait pas d'accord, mais peut-être pour une raison différente. Je pense que nous devons aller plus loin dans la connaissance des captures, des droits de pêche, de l'échantillonnage des débarquements, etc. Nous avons besoin de benchmarker les efforts de notre



flotte et malheureusement nous n'avons pas été en mesure de collecter ces informations, ni de lancer un véritable débat sur certains points, notamment le droit de pêche. Cet accord avait pour but de combler les lacunes en matière d'effort de pêche et de gestion des ressources halieutiques. Les pêcheurs français pensent que l'accord n'est pas allé assez loin. La flotte est surdimensionnée et rien dans l'accord n'indique que nous aurions pu réduire l'effort de pêche.

Geert : Je ne suis pas d'accord avec Dimitri. Le gentlemen agreement mentionnait le nombre total de jours par navire (pas plus de 8 jours en deux semaines). Nous pouvons examiner la possibilité de faire de cette règle une obligation pour d'autres zones. Cela était un point de départ faisant suite à une année de discussions. Nous pourrions commencer avec cet accord et poursuivre notre collaboration sur ce point.

David Curtis : Selon moi, la demande à la COM doit se poursuivre dans tous les cas, je ne vois aucune raison de s'y opposer, puisque nous avons besoin de plus d'informations sur la pêche. En même temps, cela n'empêche pas les parties concernées d'essayer de collaborer et de parvenir à un accord provisoire, même s'il n'a pas été possible de trouver une solution à long terme.

Emiel Brouckaert : En effet, une chose n'empêche pas l'autre. Ce GT peut proposer au ComEx de rédiger une lettre à la COM demandant l'avis du CIEM concernant la pêche à la mouche. Toutes les parties pourront alors avoir leur mot à dire sur la lettre si la décision est prise de l'envoyer. En tant que représentant de l'industrie belge, nous estimons que l'accord existe et que ne rien faire à ce stade est une erreur. Nous devrions signer l'accord et poursuivre les discussions sur la meilleure façon de l'améliorer.

Secrétariat : Je voudrais maintenant inviter la présidence française du GEM à présenter brièvement le travail prévu au sujet de l'article 12 du plan pluriannuel de la mer du Nord.

Pauline Joyeux : En effet, nous sommes en train de réfléchir à cet Article au sein du Groupe des EM afin de répondre à la [question posée par le NWWAC](#). Le GEM a considéré qu'une telle discussion pouvait avoir lieu au sein du GEM de la Mer du Nord et nous suggérons que ce CC travaille en coopération avec le CC pour la Mer du Nord sur ce sujet.

ACTION : Le Secrétariat rédigera une lettre à la COM demandant l'avis du CIEM concernant la pêche à la mouche dans la Manche, et plus particulièrement l'évolution de l'utilisation d'engins, une comparaison des LPUE/CPUE avec le chalut de fond, et une analyse du statut des principales espèces hors quota.

7. Procédure d'élection du Président et du Vice-Président du GT

Secrétariat : En septembre prochain, les mandats pour les postes de Président et de Vice-président de ce groupe arriveront à leur terme. Par ailleurs, l'Assemblée générale a approuvé hier la nouvelle structure du CC, avec trois Groupes de Travail géographiques et un Groupe de Travail Horizontal. Le Groupe de Travail 3 sera maintenu sans changement.



ACTION : Les membres du GT doivent envoyer leurs candidatures au Secrétariat pour l'élection d'un nouveau Président et d'un nouveau Vice-président lors de la réunion de septembre.

8. Synthèse des actions convenues et des décisions prises par le Président

1	Le Groupe de Discussion sur le bar devrait être ré-établi. Le Secrétariat contactera l'ancien Président et les anciens membres pour organiser la première réunion et préparer les Termes de Référence.
2	Le Secrétariat rédigera une lettre à la COM demandant l'avis du CIEM concernant la pêche à la mouche dans la Manche, et plus particulièrement l'évolution de l'utilisation d'engins, une comparaison des LPUE/CPUE avec le chalut de fond, et une analyse du statut des principales espèces hors quota.
3	Les membres du GT doivent envoyer leurs candidatures au Secrétariat pour l'élection d'un nouveau Président et d'un nouveau Vice-président lors de la réunion de septembre.

Participants

Membres du CC EOS	
Pascal Coquet	France Pêche Durable Responsable
Geert Meun	FishNed
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation
Franck Le Barzic	OP COBRENORD
John Lynch	Irish South & East Fish Producers Organisation Ltd
Delphine Roncin	FROM Nord
Julien Lamothe	ANOP
David Curtis	EAA
Manuel Evrard	Organisation des Pêcheurs Normands
David Vertegaal	EAA
Manu Kelberine	CRPM de Bretagne
Dominique Thomas	OP CME MMN
Olivier Lepretre	CRPMEM Hauts-de-France
Jérôme Jourdain	UAPF
Jean-Marie Robert	Pêcheurs De Bretagne
Sonia Muller	CRPMEM de Normandie
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
Mathieu Vimard	Organisation des Pêcheurs Normands
Dimitri Rogoff	CRP Normandie
Experts et Observateurs	
Dominic Rihan	Bord Iascaigh Mhara
Ghislain Chouinard	ICES
John Healy	EFCA



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Roos Strating	Dutch Ministry of Agriculture
Erik Lindebo	DG MARE
Pauline Joyeux	Presidency NWW MSG
Marianna Monneau	Presidency NWW MSG
Jim Portus	SWFPO
CC EOS Secrétariat	
Mo Mathies	Executive Secretary
Matilde Vallerani	Deputy Executive Secretary

DRAFT